République Démocratique du Congo

FONER

FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER

Etablissement Public créé par la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 et le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008

Direction Générale

Kinshasa, le .....

COMMUNIQUE N° 01 /FONER/DG/PBN/DCM/ET/2025

FAISANT SUITE AUX PREOCCUPATIONS DES ASSUJETTITS A LA REDEVANCE ANNUELLE SUR LA CHARGE A L'ESSIEU, LA DIRECTION GENERALE DU FONER INFORME LE PUBLIC DU REPORT DE LA DATE DU DEPOT DE LA DECLARATION AU FONER. CETTE ECHEANCE QUI ETAIT INITIALEMENT FIXEE AU 30 SEPTEMBRE 2025 EST REPORTEE AU 30 NOVEMBRE 2025.

A L'OCCASION, ELLE INVITE LES PROPRIETAIRES DES VEHICULES DE PLUS DE 3,5 TONNES QUI N'AURONT PAS RECU UNE DECLARATION AVANT CETTE NOUVELLE DATE, A SE PRESENTER AUPRES DE SON SERVICE LE PLUS PROCHE POUR SON RETRAIT.

AUSSI, RAPPELLE-T-ELLE, QU'UNE CAMPAGNE DE CONTROLE SUIVRA APRES CETTE NOUVELLE DATE POUR CORRIGER LES DECLARATIONS INEXACTES OU INCOMPLETES ET ETABLIR LES TAXATIONS D'OFFICE POUR DEFAUT DE DECLARER.

Fait à Kinshasa, le 29 septembre 2025

Pour le Directeur Général en congé
Eddy KATUMBWE LUMBANGALA
Directeur Financier

Siège Social : 10, Av. Des Palmiers, Commune de la Gombe, Kinshasa / R.D.C.
E-mail : info@foner.cd Site web : www.foner.cd